

Demande de soutien de projets de la part des organisations membres de la FSM (OM)

1 Situation

La Fédération Suisse des Associations de Médiation FSM reçoit régulièrement de la part des OM des demandes de soutien financier pour des activités ou des projets. Le budget FSM destiné à ce poste est limité. Les moyens doivent être investis de façon ciblée, en se basant sur des critères transparents et sur les principes favorables à « Médiation Suisse ». La FSM ne finance pas un projet entièrement, mais participe à la promotion du projet à hauteur d'un tiers (1/3) des coûts externes, au maximum.

2 La Fédération Suisse des Associations de Médiation (FSM)

La FSM fonde son engagement en se basant sur les lignes d'orientations de son mandat:

- Promotion la médiation au sein de la société, dans l'économie et en politique, le cas échéant conjointement avec ses organisations membres;
- Promulgation de règlements/ standards pour les formations/les activités dans le domaine de la médiation, octroi de titres;
- Suivi des évolutions importantes en matière de médiation et prise de position, au besoin;
- Information du grand public et des autorités sur les possibilités et les limites de la médiation;
- Coordination de projets et échanges avec des organisations étrangères.

3 Critères et délais de soumission

La Fédération Suisse des associations de Médiation soutient exclusivement des projets des OM destinés à faire connaître la médiation dans le public et/ou contribuant à promouvoir et établir la médiation au sein de la société, en politique, dans l'économie. La promotion du projet vise à obtenir un impact large et durable, et, dans la mesure du possible, suprarégional.

- ⇒ Les demandes de soutien de projet jusqu'à CHF 500.- doivent être adressées au plus tard deux mois avant l'événement prévu, au moyen du formulaire «demande de soutien de projets».
- ⇒ Les demandes de soutien de projet supérieures à CHF 500.- doivent être soumises jusqu'au 31 août de l'année précédant la mise en œuvre au moyen du formulaire «demande de soutien de projets», afin d'être intégrées dans le processus de budgétisation annuel de la FSM. L'acceptation ou le rejet de la demande seront fonction du budget adopté par l'Assemblée des délégués en fin d'année.

4. Contreparties

Dans la mesure du possible, la FSM doit être citée comme promotrice du projet. Aucune prescriptions détaillées ne sont stipulées à ce sujet. Les prestations mutuelles sont déterminées dans un accord écrit, signé par les deux parties.

5. Rapport final et facture au terme du projet

Un bref rapport final sera transmis à la FSM au plus tard 4 semaines après l'achèvement du projet. Celui-ci contiendra d'éventuels articles de presse, un contrôle des résultats obtenus et un décompte. La FSM verse la contribution convenue une fois le rapport final reçu.



SDM-FSM

Schweizerischer Dachverband Mediation
Fédération Suisse des Associations de Médiation
Federazione Svizzera delle Associazioni di Mediazione

Formulaire « demande de soutien de projets »

OM requérante:

Titre du projet:

Situation:

Objectifs du projet:

Coûts (Coûts totaux et liste des coûts externes):

Demande de soutien (Type de soutien souhaité):

Contrôle de résultat (Moyens de vérification des objectifs poursuivis par le projet):

Délais de soumission

- Demande de soutien de projet jusqu'à CHF 500.-
⇒ au plus tard deux mois avant l'évènement
- Demande de soutien de projet supérieures à CHF 500.-
⇒ jusqu'au 31 août de l'année précédant la mise en œuvre, afin d'être intégrée dans le processus de budgétisation annuel de la FSM. L'acceptation ou le rejet de la demande seront fonction du budget adopté par l'Assemblée des délégués en fin d'année.

La demande est à adresser par e-mail à:

info@mediation-ch.org

Contact:

Fédération Suisse des Associations de Médiation
Secrétariat
Case postale
3000 Berne
+41 31 398 22 22
info@mediation-ch.org, www.mediation-ch.org